

Le Burundi rejette les accusations de rapatriement forcé des réfugiés

rib News, 01/08/2018 Source Xinhua Le gouvernement ne fait pas de rapatriement forcé des réfugiés burundais en provenance de la Tanzanie, selon un porte-parole. Le ministre burundais en charge de la question de rapatriement des réfugiés a rejeté mercredi les accusations de rapatriement forcé des réfugiés du pays en provenance de la Tanzanie, accusations portées par le parti CNDD (Conseil national pour la défense de la démocratie).

Tatrice Ntahiraja, porte-parole de ce ministère, a tenu ces propos après que le parti CNDD a accusé le pouvoir de faire un rapatriement forcé des réfugiés. Gaspard Kobako, porte-parole du parti CNDD a indiqué que le rapatriement forcé est contre la loi et contre les instruments internationaux qui régissent les réfugiés. "A mon avis, c'est une fausse information qui circule ici et là car il n'y a eu aucun cas forcé en ce qui concerne le système de rapatriement des réfugiés burundais se trouvant en Tanzanie", a déclaré M. Ntahiraja. Il a fait savoir que le rapatriement des réfugiés burundais vivant sur le sol tanzanien se fait sur la base de deux accords tripartites signés en août 2017 et en mars 2018 entre le Burundi, la Tanzanie et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Il a indiqué que ces accords interdisent de forcer les réfugiés de rentrer sans leurs consentements et obligent les signataires desdits accords à faciliter les réfugiés qui expriment leurs désirs de se rapatrier. "Plus de 5 000 réfugiés burundais se sont faits rapatrier volontairement depuis lors. Sinon celui qui serait en train de le faire serait en train de violer les droits de l'homme", a noté à titre illustratif l'assistant du ministre de l'Intérieur, de la Formation patriotique et du Développement local et porte-parole de ce ministère, M. Ntahiraja.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});